



## Mon licenciement économique de mon entreprise

-----  
Par Visiteur

1. Je fais parti du projet de licenciement économique de mon entreprise. Etant DP je suis convoquée a un entretien avec l'inspection du travail.

Si je suis repêché, est-ce que je peux refusé mon réintégration au sein de l'entreprise ou pas et quelle en serait les conséquences.

Le souci c'est que les trois DP de l'entreprise sont concernés comme par hasard.

-----  
Par Visiteur

Chère madame,

.Je fais parti du projet de licenciement économique de mon entreprise. Etant DP je suis convoquée a un entretien avec l'inspection du travail.

Si je suis repêché, est-ce que je peux refusé mon réintégration au sein de l'entreprise ou pas et quelle en serait les conséquences.

Le souci c'est que les trois DP de l'entreprise sont concernés comme par hasard.

Qu'entendez vous par repêché?

Si vous entendez pas là que l'inspection du travail va s'opposer à votre licenciement, alors aucune licenciement ne pourra être prise à votre encontre. En conséquence, vous devrez reprendre le travail et vous ne pourrez vous opposer à la réintégration.

Le seul cas où finalement vous auriez quelque chose à dire, c'est l'hypothèse où l'inspection du travail refuse votre licenciement mais que l'employeur vous licencie quand même: En effet, dans ce cas, le licenciement nul ouvre droit à réintégration mais vous pouvez refuser cette réintégration au profit de l'octroi de dommages et intérêts.

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

Je vous remercie de votre réponse. Pour moi l'inspection du travail ne va pas accepter le licenciement es trois DP. Il ont demandé un délai supplémentaire pour l'enquête. Le souci c'est que je souhaite partir, je ne pourrai pas retourner travail dans ces conditions actuelle même si je pense qu'il y a discrimination envers les DP car on a des critiques complètement different. Merci

-----  
Par Visiteur

Chère madame,

Le souci c'est que je souhaite partir, je ne pourrai pas retourner travail dans ces conditions actuelle même si je pense qu'il y a discrimination envers les DP car on a des critiques complètement different.

L'inspection du travail est justement là pour empêcher la discrimination. A partir du moment où vous n'êtes plus licencié, par définition il n'y a plus discrimination sur ce point.

Très cordialement.